DEPARTEMENT DE L'AUDE REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2016-70

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES

Matière : Finances locales

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

Sous matière : Décisions budgétaires

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET: CONSTAT DU COMPTE DE GESTION 2015 -EAU Présents: GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GRIMAUD Gérard, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations:

LE NOMBRE DE CONSBILLERS NUNICIPALIX EN SERVICE EST DE 33 Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,

RENDU EXECUTOIRE

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 05.04.2016 M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à M. THOMAS Guy, M. SCHNEIDER Daniel donne procuration à M. THOMAS Eric,

AFFICHAGE EN DATE DU: 05.04.2016 Secrétaire: Mme Sarah EL KAHAZ,

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU: 15.04.2016 Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif EAU de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le compte de gestion EAU du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des compte.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 11 avril 2016.

Ampliation faite le :

cp Préfecture le : Certifiée exécutoire par réception

Par publication le :

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 14/04/2016 N°011-211100763-20160411-2016-70-DE